

AVIS PUBLIC PLAN RURAL DE PETIT-ROCHER

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Ville de Belle-Baie a l'intention de modifier son plan rural, en modifiant les usages permis dans la zone CRT-2. Les terrains concernés portent les NID suivants : 20758314, 20848388, 20758306, 20287330, situés au 55, allée Motel, Petit-Rocher. Le but de cette modification est de permettre des entrepôts et d'agrandir un bâtiment existant de 448 m². L'agrandissement serait situé du côté sud et aurait une superficie de 123 m². L'entrepôt serait utilisé pour ranger les bateaux et les accessoires de pêche. Le bâtiment accessoire aurait donc une superficie totale de 569 m². Actuellement, l'usage d'entreposage commercial n'est pas permis dans la zone CRT-2 et la superficie totale demandée excède de 269 m² celle actuellement permise.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 18 février 2025 à 18 h 30, à la salle municipale située au 582, rue Principale à Belle-Baie (Petit-Rocher).

Toutes les objections ou les commentaires écrits doivent être adressés à la greffière municipale, au 582, rue Principale à Belle-Baie (Petit-Rocher) E8J 1S5, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 13 février à 13 h. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant au bureau municipal de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, à l'adresse indiquée plus haut.

